



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 24522

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des retraités, au regard des engagements qu'il avait pris à son entrée.

Texte de la réponse

Les pensions de retraite du régime général ont été revalorisées de 1,2 % au 1er janvier 1999. Cette revalorisation garantit une réelle progression du pouvoir d'achat des retraités. L'indice définitif publié par l'INSEE évalue en effet la hausse des prix pour 1998 à 0,3 % en glissement, alors que les pensions avaient été revalorisées de 1,1 % au 1er janvier 1998. Elle bénéficie également aux retraités dont les pensions sont revalorisées comme celles du régime général : salariés agricoles, artisans, commerçants, professions libérales, mines, cultes, clercs de notaire. Cela représente un effort particulier pour les retraités du régime général de 1,7 milliard de francs et de 3 milliards si l'on tient compte de l'ensemble des prestations dont la revalorisation est actuellement définie par rapport à celle des pensions du régime général. Un effort supplémentaire a été en outre effectué pour les retraités les plus modestes : le minimum vieillesse et le minimum de réversion ont été revalorisés de 2 % au 1er janvier 1999.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24522

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 1er février 1999, page 551

Réponse publiée le : 30 août 1999, page 5158